

Commission Administrative Paritaire Centrale des adjoints administratifs

20 septembre 2018

La CAPC des adjoints administratifs s'est tenue le 20 septembre 2018 sur le site d'Arceuil.

Cette commission a été réunie sous forme restreinte pour traiter principalement de dossiers de discipline.

Rappel du rôle de la CAPC des adjoints administratifs :

La CAPC est composée de représentants du personnel et de l'administration pouvant statuer sur différents sujets :

- Demandes de détachements au sein du ministère des armées.
- Dossiers de discipline des niveaux 3 et 4.

Discipline :

Sur les deux dossiers présentés, les représentants du personnel ont été suivis par l'administration pour l'un d'entre eux.

La sanction retenue a été beaucoup moins lourde que celle initialement réclamée.

Etant donné la nature confidentielle de ce genre de dossier, il n'est pas possible de rentrer dans le détail des débats.

Pour la CGT, il est important que chaque salarié puisse être défendu dans cette instance.

Questions diverses :

Concernant la 2^{ème} tranche du CIA, le président de la CAPC a confirmé qu'elle serait versée aux adjoints administratifs en novembre 2018.

Il n'y a pas de concours de secrétaire administratif prévu pour l'instant.

Pour le reclassement de C en B, le travail est en cours et les effets **devraient** se faire sentir à partir de 2020.

Il a été rappelé que les avancements de grade sont soumis à des taux en forte baisse et il semble que cela ne changera pas.

Ce sont encore les agents qui vont subir en ayant un avancement plus tardif qu'auparavant.

Mis à part les dossiers pour lesquels la CAPC s'est réunie, il n'y a pas vraiment de bonnes annonces pour les adjoints administratifs. Pour autant, la CGT continuera à défendre les intérêts des personnels.

#jevotecgt

le 6 décembre